

FR
E-000911/2023
Réponse donnée par M^{me} Vălean
au nom de la Commission européenne
(1.6.2023)

Cette analyse d'impact n'a pas été effectuée.

Sur la base de l'analyse des conclusions des études UVAR Box et UVAR Exchange¹, dans le cadre de l'action préparatoire sur les systèmes de régulation de l'accès des véhicules aux zones urbaines (UVAR), et en réponse au nouveau cadre de l'UE pour la mobilité urbaine de 2021², la Commission prévoit de lancer ensuite, en 2023, une étude visant à recenser et à préciser quelles solutions numériques et techniques interopérables pourraient être proposées pour parvenir à une réglementation plus efficace et plus conviviale en matière d'accès des véhicules aux zones urbaines, tout en respectant le principe de subsidiarité. Cette étude évaluera et proposera, entre autres, des solutions techniques/numériques interopérables et conviviales pour démontrer la conformité des véhicules aux UVAR, ce qui est l'objectif des éco-vignettes (physiques) actuelles à l'entrée, par exemple, des zones à faibles émissions.

¹ Disponibles à l'adresse <https://uvarbox.eu/>

² <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52021DC0811>